



Assemblée générale

AG/11460

Département de l'information • Service des informations et des accréditations • New York

Assemblée générale

Soixante-huitième session

58^e séance plénière - matin

L'ASSEMBLÉE PROCLAME 2014 « ANNÉE INTERNATIONALE DE LA SOLIDARITÉ AVEC LE PEUPLE PALESTINIEN » ET ESPÈRE LE SUCCÈS DES NÉGOCIATIONS ISRAËLO-PALESTINIENNES

L'Assemblée générale a décidé, ce matin, par une écrasante majorité, de proclamer 2014 « Année internationale de la solidarité avec le peuple palestinien ». Elle a également demandé à Israël et à la Palestine de prendre toutes les mesures possibles pour créer des conditions favorables au succès des négociations qui ont repris le 29 juillet 2013.

Ces décisions ont été prises lors de l'adoption par vote des six résolutions annuelles de l'Assemblée générale sur la question de Palestine et la situation au Moyen-Orient.

Hier, l'observateur de la Palestine avait formulé l'espoir que l'observation de cette « Année internationale de la solidarité avec le peuple palestinien » permettra d'impulser l'élan nécessaire et de consolider la volonté politique de faire de la paix entre la Palestine et Israël une réalité. La délégation israélienne a, en revanche, estimé, aujourd'hui, que cette initiative viole l'engagement des Palestiniens à éviter les provocations à l'ONU.

Par la résolution sur le règlement pacifique de la question de Palestine, l'Assemblée générale se félicite de la reprise, le 29 juillet 2013, des négociations israélo-palestiniennes et demande aux deux parties de donner effet aux accords qu'elles ont conclus et aux obligations qu'elles ont contractées, « indépendamment du principe de réciprocité », afin de créer des conditions propices au progrès des négociations dans le délai de neuf mois convenu au moment de la reprise des dites négociations.

L'Assemblée exige l'arrêt complet de toutes les activités israéliennes d'implantation dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et demande qu'il soit mis fin à tous les actes de provocation, notamment de la part de colons israéliens, à Jérusalem-Est, en particulier sur les sites religieux et à proximité.

Hier, l'observateur de la Palestine avait averti que les activités que mène Israël sur le terrain menacent de faire échouer les négociations, préoccupations qui ont été réitérées, aujourd'hui, par une très grande majorité de délégations.

Dans la résolution sur Jérusalem, l'Assemblée générale se déclare en effet vivement préoccupée par la série de faits récemment survenus à Jérusalem-Est. Elle souligne que tout règlement global, juste et durable de la question de cette ville doit tenir compte des préoccupations légitimes des deux parties, palestinienne et israélienne, et comporter des dispositions assorties de garanties internationales qui assurent la liberté de culte et de conscience de ses habitants, et garantissent aux personnes de toutes religions et nationalités l'accès permanent, libre et sans entrave aux Lieux saints.

Aujourd'hui, le représentant du Japon, expliquant les deux initiatives de développement lancées par son pays avec la Palestine, a souligné que le caractère délicat de la phase actuelle des négociations doit pousser la communauté internationale à travailler à la coexistence et à la prospérité des Palestiniens et de leurs voisins. Son homologue de la Turquie a conseillé aux parties d'agir de bonne foi, de rétablir la confiance et d'éviter les provocations. « Le temps des actions sincères et concrètes a sonné. »

L'Assemblée a aussi adopté des textes sur le Golan syrien, la Division des droits des Palestiniens du Secrétariat, et le Programme d'information spécial sur la question de Palestine du Département de l'information du Secrétariat.

Le représentant d'Israël a critiqué des textes « obsolètes et scandaleux » qui ne font qu'aggraver les gaspillages en entraînant l'allocation d'importantes ressources, 6 millions de dollars, à des organes de l'ONU « dont on se demande à quoi ils servent ». Le représentant israélien a aussi exercé son droit de réponse avec ses homologues de la Syrie et de l'Iran.

L'Assemblée générale poursuivra ses travaux mercredi 4 décembre, à partir de 10 heures, avec un débat sur la revitalisation de ses travaux.

QUESTION DE PALESTINE

Suite des déclarations

M. MOTOHIDE YOSHIKAWA (Japon) a appelé les deux parties à saisir la chance qui se présente avec la reprise des négociations directes, en juillet dernier. Dans ce contexte, il a déploré qu'en octobre et en novembre, le Gouvernement israélien ait annoncé des plans pour approuver des contrats de construction d'unités d'habitation en Cisjordanie. Il a appelé les deux parties à ne pas prendre de mesure unilatérale qui pourrait affecter négativement le processus de paix mais de continuer à négocier de bonne foi.

Le caractère délicat de la phase actuelle des négociations doit pousser la communauté internationale à travailler à la coexistence et à la prospérité des Palestiniens et de leurs voisins, a estimé le représentant. Il a indiqué que son pays accélérera son assistance au développement de la Palestine et qu'il poursuivra ses deux initiatives concrètes visant à mobiliser les investissements du secteur privé en Palestine. La première initiative, « Couloir pour la paix et la prospérité », a été lancée en 2006 pour transformer une zone de la vallée du Jourdain en terre fertile et productive, et aider ainsi les Palestiniens à exporter des produits agricoles. Les bénéfices du parc agro-industriel de Jéricho sont estimés à 40 millions de dollars par an, avec la création de 7 000 nouveaux emplois. Le projet, a expliqué le représentant, qui offre une chance de rétablir la confiance entre les parties prenantes de la région, implique non seulement la Palestine mais aussi Israël et la Jordanie.

Le Japon appuie aussi ce projet par l'intermédiaire des agences de l'ONU. Le Gouvernement est ainsi en contact avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour appuyer, avec une somme d'1 million de dollars, la construction d'une sous-station électrique, et pour aider au renforcement des capacités de gestion des infrastructures industrielles et d'une zone de libre-échange dans l'Autorité palestinienne. Le parc agro-industriel, qui devrait ouvrir l'année prochaine, a déjà signé deux contrats avec deux sociétés palestiniennes. Une trentaine d'autres sociétés ont aussi manifesté leur intérêt.

La deuxième initiative est la « Conférence sur la coopération entre les pays d'Asie de l'Est pour le développement palestinien » (CEAPAD). Organisée conjointement par le Japon et la Palestine, cette Conférence a été lancée en février dernier à Tokyo et a connu la participation de sept pays et des organisations internationales pertinentes. La semaine prochaine, comme mesure de suivi, le Japon organisera une réunion sur la promotion des affaires avec, cette fois-ci, des représentants du secteur privé. Les conclusions de cette réunion seront présentées à la deuxième réunion ministérielle de la CEAPAD qui se tiendra en Indonésie au début de l'année prochaine.

Le représentant a aussi rappelé que le 11 novembre, son pays a annoncé une contribution de 7,7 millions de dollars pour l'aide alimentaire à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). Le 21 novembre, le Japon a pris contact avec le Programme alimentaire mondial (PAM) pour une autre aide alimentaire de 4,1 millions de dollars.

Avant de conclure, le représentant a souligné que les deux parties sont déjà à la moitié du temps imparti pour les négociations directes. Il les a exhortées à agir pour renforcer la confiance mutuelle et à continuer à faire des efforts constants pour la paix.

M. SAMUEL MONCADA (Venezuela) a rappelé qu'en 1977, avait commencé une longue bataille pour que la Palestine devienne un État Membre des Nations Unies. La résolution adoptée l'an dernier, qui accorde le statut d'État observateur non membre à la Palestine, a été un pas important, mais l'étape finale reste à atteindre, a-t-il ajouté. M. Moncada a aussi rappelé que, le 29 novembre 1947, les Nations Unies avaient voté la création de deux États, l'un juif et l'autre arabe, sur le territoire de la Palestine, ce qui n'a pu être réalisé du fait d'une immédiate offensive militaire qui a visé à expulser de leurs terres les Palestiniens et à empêcher leur retour. Le représentant a dénoncé « l'impunité historique » de la Puissance occupante, qu'il a accusée de pratiquer le terrorisme d'État, l'apartheid et le

nettoyage ethnique, confortée en cela par le veto des États-Unis, dont la protection a permis à Israël de multiplier les colonies illégales, de construire le mur et les barrières, et d'ériger des obstacles à l'accès aux services sociaux de base. Ces faits sont dénoncés quotidiennement dans les rapports des Nations Unies, a rappelé le représentant. Il a salué la reprise des négociations directes qui, a-t-il souhaité, doivent aboutir à la solution à deux États négociée, condition essentielle pour la paix et la sécurité au Moyen-Orient.

M. RAJA REZA RAJA ZAIB SHAH (Malaisie) a évoqué, à son tour, l'adoption, le 29 novembre 2012 de la résolution 67/19 qui a octroyé à la Palestine le statut d'État observateur non membre et a dit espérer que l'État de Palestine se verra prochainement délivrer une « carte d'identité » d'État Membre à part entière. Il s'est félicité de la reprise des pourparlers, mais a condamné le fait que les partenaires des négociations n'aient pas répondu à ce rendez-vous. Le représentant a condamné la poursuite des activités de peuplement « illégales » et a exhorté la communauté internationale à exiger d'Israël leur cessation immédiate, et ce, « avant que ne soit complètement érodée la solution à deux États ».

M. Shah s'est dit préoccupé par la grave situation humanitaire à Gaza où la population, a-t-il relevé, fait face à l'insécurité alimentaire depuis des mois ainsi qu'à des pénuries de carburant. Il a aussi réclamé la levée immédiate du blocus.

Le représentant s'est félicité de la « réactivation » du Groupe de travail du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien. Il a indiqué que malgré la distance géographique, la question de Palestine est un des thèmes principaux de la politique étrangère de la région Asie-Pacifique. Il a salué la tenue, au mois de juin, à Beijing, de la Réunion internationale des Nations Unies à l'appui du processus de paix israélo-palestinien et a dit espérer que davantage de manifestations de ce type pourront être organisées dans sa région. Il s'est félicité de la nomination de la Bolivie au Comité.

M. LEVENT ELER (Turquie) a souligné que la « Question de Palestine » est toujours au cœur des défis fondamentaux au Moyen-Orient qui est en train de vivre une période de transformation et de changement. Nier le droit des Palestiniens à un État ne saurait être justifié moralement, politiquement et encore moins juridiquement. En l'absence d'une solution immédiate et globale, les perspectives de paix, de coopération et de bien-être dans la région relèveront du domaine du rêve, a prévenu le représentant.

La Turquie, qui a toujours appuyé la solution à deux États, estime que les progrès dans le processus de paix et l'issue heureuse des négociations directes sont devenus de plus en plus importants face aux derniers développements dans la région du Moyen-Orient. Pour cette raison, la Turquie s'est sincèrement félicitée de la reprise des négociations directes sans oublier de saluer le leadership palestinien et israélien. La Turquie a salué les efforts du Secrétaire d'État américain, l'appui de la Ligue des États arabes et la détermination du Quatuor. Mais elle n'a cessé de souligner que dans ce processus, le temps sera un paramètre précieux et que cette nouvelle chance pour la paix et la stabilité dans la région ne devrait pas être gaspillée.

Malheureusement, a constaté le représentant, quatre mois après le début des négociations, l'absence de progrès et la poursuite de la colonisation ont entraîné frustration et résignation parmi les négociateurs palestiniens. Les raisons de cette frustration ne devraient pas être ignorées par la communauté internationale. Alors que le Président Abbas a dit sa détermination de poursuivre les négociations, une autre annonce de construction de colonies a été faite ce week-end. Les parties, a conseillé M. Eler, doivent agir de bonne foi, rétablir la confiance et éviter les provocations, en gelant la construction de colonies, libérant les prisonniers et concluant des arrangements sur la sécurité.

Aujourd'hui comme hier, a insisté le représentant, la Turquie est prête à contribuer à tous les efforts internationaux en faveur d'un règlement juste et durable. Mais, a-t-il relevé, la situation des prisonniers palestiniens, y compris des femmes et des enfants, reste une source de préoccupation tout comme les restrictions à la liberté de circulation des personnes et des biens, qui relèvent d'une tentative de changer artificiellement l'identité démographique et multiculturelle de Jérusalem.

Condamnant une nouvelle fois le blocus de Gaza, le représentant a fait part des efforts de la Turquie pour parer aux pénuries de courant. La Turquie vient aussi d'envoyer 10 000 tonnes de farine à l'UNRWA et appelle la communauté internationale à renforcer son soutien à ce dernier. Une nouvelle fois, le représentant a argué que seule l'ouverture immédiate, permanente et sans condition des points de passage pour l'aide humanitaire, les biens et les personnes permettra d'inverser la situation à Gaza qui a une incidence sur la sécurité et la stabilité.

La Turquie, a promis le représentant, continuera à appuyer la réconciliation palestinienne qui constitue l'un des piliers d'une paix durable au Moyen-Orient. Elle appuie fermement l'objectif d'établir un gouvernement d'unité qui embrasse le peuple palestinien dans son ensemble. Au cours de ces cinq prochains mois, a conclu le représentant,

nous avons une « occasion historique » de parvenir à un accord et de mettre enfin un terme à des décennies de conflit. « Le temps des actions sincères et concrètes a sonné. »

M. ABDULMOHSEN F. A. ALYAS (Arabie saoudite) est aussi revenu sur l'adoption, l'an dernier, de la résolution 67/19 qui a octroyé à la Palestine le statut d'État observateur non membre. Il a dit espérer que les pourparlers entre Israël et la Palestine aboutiront à une paix globale et juste et permettront aux Palestiniens de recouvrer tous leurs droits dans le cadre d'un État indépendant. Le représentant a fait part du sentiment de frustration que lui inspirent les pratiques israéliennes, notamment les actes de torture et de violation des droits de l'homme, sans oublier la politique de construction de colonies de peuplement, « lesquelles se propagent tel un cancer dans la région ». Il a dénoncé le fait que les autorités de l'occupation aient donné le feu vert à la construction de 800 unités d'habitation supplémentaires en Cisjordanie le jour même de la commémoration de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, et « au plus grand mépris de la volonté de la communauté et des résolutions internationales ». Le représentant a également condamné la violence des colons israéliens et réclamé la levée du blocus à Gaza.

LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

Déclarations

M. FARDAN FAUZAN NURFAIZI (Indonésie) s'est dit convaincu que la solution à deux États représente la meilleure chance de parvenir à un accord de paix entre Israël et la Palestine. C'est cependant avec une profonde consternation que l'Indonésie souligne « l'infidélité » d'Israël à l'égard de son engagement en faveur de la paix. Le représentant a condamné la poursuite des activités de peuplement, notant avec inquiétude que la décision d'Israël de libérer 26 prisonniers palestiniens a été suivie de l'annonce sur l'agrandissement des colonies. M. Nurfaizi a exhorté les États Membres à interdire à leurs ressortissants, notamment aux entreprises, de participer à de tels projets.

Le représentant de l'Indonésie a condamné l'incarcération de centaines d'enfants palestiniens qui, a-t-il affirmé, en citant un rapport du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), sont victimes de mauvais traitements systématiques et institutionnalisés. Il s'est dit préoccupé par la dégradation de la situation socioéconomique à Gaza et a exhorté le Conseil de sécurité à enjoindre Israël de cesser ses activités illégales et de traiter les Palestiniens comme des partenaires égaux et respectables dans le cadre des négociations en cours.

M. LIU JIEYI (Chine) a estimé que « les turbulences » de la région du Moyen-Orient exigent de la communauté internationale qu'elle se concentre sur la promotion de la paix. Les divergences doivent être réglées par le dialogue politique, a-t-il dit, en marquant son opposition à toute intervention étrangère. Il faut des mesures pour relever les défis actuels et les assortir d'une assistance économique pour appuyer la paix et le développement. Le représentant s'est dit heureux de la reprise des négociations entre Israël et la Palestine et a espéré des progrès substantiels. Il a appuyé la création d'un État palestinien et plaidé pour l'admission de l'État de Palestine actuel dans les organes de l'ONU et autres organisations internationales. Il a dit la détermination de son pays à continuer d'appuyer le processus de paix, avant de se dire gravement préoccupé par la situation en Syrie. La recherche d'une solution politique est la seule façon de mettre fin à la violence, a-t-il dit, en plaçant beaucoup d'espoir dans la future Conférence de Genève.

M. BASHAR JA'AFARI (République arabe syrienne) a déclaré que les Palestiniens sont un peuple dont la terre a été totalement occupée, qui en a été expulsé et qui a été spolié de tous ses biens. Bien que les Palestiniens aient accepté d'établir leur pays sur 22% de leur territoire, Israël, qui en occupe 88%, soutenu par d'autres États Membres de cette Organisation, demande avec une insolence sans limite aux Palestiniens de faire des « sacrifices pénibles ». Le représentant a rappelé que les Nations Unies avaient demandé à Israël de se conformer pleinement à la Charte, ce qui implique le droit des Palestiniens à un État et leur droit au retour. L'appartenance d'Israël à cette Organisation dépendait de son acceptation des résolutions des Nations Unies, a ajouté le représentant, qui a estimé que cette obligation a été totalement ignorée. Il a accusé Israël d'ignorer systématiquement la légalité internationale et d'avoir graduellement annexé des territoires palestiniens, empêchant ainsi la constitution d'un État palestinien d'un seul tenant et viable, selon un schéma décrit dès 1973 par Ariel Sharon, futur Premier Ministre d'Israël. Il a accusé Israël de vouloir créer la tension dans la région car « Israël ne peut pas vivre sans guerre ».

L'intransigeance d'Israël et le soutien que lui accordent certains pays ne doivent pas aboutir à la paralysie des Nations Unies, a encore estimé le représentant, qui a rappelé qu'une partie du territoire syrien du Golan était occupé depuis 45 ans par Israël, malgré une résolution du Conseil de sécurité qui déclare son annexion nulle et non avenue. Les Nations Unies doivent prendre leurs responsabilités pour traiter de cette question et faire appliquer les résolutions pertinentes, a déclaré le représentant. Il a accusé Israël de pratiquer le terrorisme et de jouer avec le feu dans la région. La paix globale ne pourra être obtenue que par le retrait israélien de tous les territoires occupés en 1967 et la création d'un État palestinien ayant Jérusalem-Est pour capitale, a encore affirmé le représentant, qui a demandé à tous les États Membres de voter en faveur du projet de résolution relatif au Golan syrien.

Mme LYUTHA S. AL-MUGHAIRY (Oman) a rappelé que l'occupation israélienne en Palestine dure depuis maintenant six décennies, ajoutant que la destruction des biens et des infrastructures se poursuit, ainsi que les déplacements de population. Et pourtant, a-t-elle ajouté, le fier peuple palestinien continue sans se décourager de réclamer ses droits légitimes, symbolisés par la création d'un État indépendant ayant Jérusalem-Est pour capitale. Oman exprime sa profonde préoccupation face à la situation tragique dans le Territoire palestinien occupé, qui résulte de la poursuite du blocus de Gaza, des attaques permanentes visant à modifier la composition démographique et des pratiques palestiniennes autour de l'esplanade de la mosquée d'Al-Aqsa. Elle a dénoncé les « mesures punitives » consistant en la construction de nouvelles unités d'habitation à Jérusalem-Est après l'admission de la Palestine comme membre à part entière de l'UNESCO et comme État non membre de l'ONU.

La représentante a rappelé que l'on célèbre cette année le soixante-sixième anniversaire de la résolution 181 du Conseil de sécurité qui prévoyait la création en Palestine de deux États. Et pourtant, les Palestiniens sont toujours privés de leur droit légitime à la souveraineté et de leur droit à l'autodétermination, comme en témoignent les quatre millions de réfugiés palestiniens. La réalisation des aspirations des Palestiniens dépend de la protection de la communauté internationale contre les pratiques illégales, arbitraires et inhumaines d'Israël, a déclaré la représentante. Dès lors, la communauté internationale devrait s'opposer au blocus de Gaza et aux attaques contre les convois de la liberté transportant de l'aide humanitaire, en violation flagrante des droits de l'homme. Tout ceci, a poursuivi la représentante, démontre qu'Israël n'est pas intéressé par la recherche de la paix.

Oman soutient les efforts des États-Unis car ils représentent une occasion pour les peuples de la région de parvenir à une paix qui permettra le développement économique et social et ravivera les espoirs d'un Moyen-Orient capable de contribuer positivement à la civilisation mondiale. Oman invite les parties au processus de paix à jouer un rôle actif, compte tenu de la gravité de la situation et cela signifie que le Conseil de sécurité et le Quatuor fassent d'urgence davantage d'efforts pour parvenir à une solution globale du conflit israélo-arabe sur la base des résolutions internationales, du principe de « la terre contre la paix » et de l'Initiative de paix arabe.

Mme MARIYAM MIDHFA NAEEM (Maldives) a tout d'abord condamné les actes de violence récurrents qui ciblent les représentations diplomatiques et consulaires et a transmis ses condoléances aux familles des victimes des derniers attentats en Égypte et en Iraq. La représentante a évoqué le printemps arabe et a regretté que la communauté internationale n'ait pas été en mesure d'aider les peuples concernés à lancer un processus démocratique. Elle s'est inquiétée des répercussions du conflit syrien au-delà des frontières du pays ainsi que de la résurgence de groupes terroristes transnationaux, notamment d'Al-Qaïda. La représentante a appelé la communauté internationale à venir en aide aux réfugiés syriens, s'inquiétant des informations faisant état d'arrestations arbitraires et d'incarcérations de réfugiés pour des durées indéterminées. À moins de répondre aux besoins des réfugiés, a-t-elle averti, la situation dans la région ne fera que se détériorer davantage.

Mme Naeem a jugé urgent de trouver une solution politique à la situation dans le Golan syrien et dans les territoires palestiniens occupés, soulignant l'importance de veiller à l'intégrité territoriale et de mettre un terme à l'occupation de territoires souverains. Elle a fait part de son appui à la solution à deux États et à la reprise de pourparlers entre Israël et la Palestine. Elle a toutefois exhorté Israël à mettre un terme à ses activités de peuplement. La représentante s'est félicitée de la récente décision d'alléger les sanctions imposées à l'Iran en échange de la « transparence nucléaire ». Constatant que les sanctions menacent la situation des droits de l'homme dans le pays, elle a appelé les parties prenantes à poursuivre les initiatives visant à mettre un terme à ces « mesures économiques dévastatrices ».

M. MOHAMMAD KHAZAEI (République islamique d'Iran) a réitéré sa solidarité avec le peuple palestinien et déclaré que la politique et les pratiques israéliennes continuent de violer les droits fondamentaux et la dignité du peuple palestinien, comme le démontrent de multiples rapports des Nations Unies. Le représentant a dénoncé les assassinats ciblés, les exécutions extrajudiciaires, la destruction des infrastructures et terres agricoles, les détentions illégales, la colonisation, la construction du mur et l'imposition de punitions collectives à Gaza, dont le blocus est entré dans sa septième année. Du fait de celui-ci, la situation humanitaire s'est considérablement dégradée à Gaza, a poursuivi le représentant, qui a dénoncé de graves violations du droit international humanitaire de la part d'Israël. M. Khazaei a estimé que la colonisation et le déni des droits de résidence des Palestiniens confirment que le régime israélien utilise ces moyens comme un outil permettant de rejeter les demandes légitimes des Palestiniens.

Pour M. Khazaei, les actes criminels contre le peuple palestinien et autres représentent la plus grave menace à la paix et la sécurité internationales dans la région. Il est évident qu'on ne parviendra à une paix durable en Palestine et au Moyen-Orient que par la justice, la fin de la discrimination et de l'occupation des territoires palestiniens, libanais et syrien et le retour de tous les réfugiés palestiniens, a poursuivi le représentant.

M. Khazaei a rappelé qu'il y a une semaine, deux attentats terroristes ont été commis contre l'ambassade d'Iran à Beyrouth, tuant un diplomate iranien et 22 autres personnes, et faisant plus de 140 blessés. L'Iran condamne énergiquement ces attaques terroristes et demande que leurs auteurs soient poursuivis en justice. Mon pays, a dit le représentant, s'inquiète de la montée de l'extrémisme et de la violence et estime que les Nations Unies ne devraient ménager aucun effort pour lutter contre ces fléaux. Pour l'Iran, la sortie de la crise actuelle en Syrie passe par le renforcement d'un processus politique pacifique, la cessation de la violence et l'instauration d'un dialogue national entre le Gouvernement syrien et l'opposition. Les pays de la région devraient contribuer à rendre possibles le dialogue et la réconciliation, a poursuivi le représentant, qui a ajouté que son pays participe activement aux discussions avec les États concernés de la région. Il n'y a pas d'autre solution pour restaurer la paix et la stabilité en Syrie et dans toute la région, a estimé M. Khazaei.

M. VITALY CHURKIN (Fédération de Russie) a dit que le pari de la force ne peut plus résoudre les problèmes du monde et plus particulièrement au Moyen-Orient. L'illustration en est les négociations directes initiées par les États-Unis. La Fédération de Russie appuie ces négociations et demande à ce que le Quatuor ainsi que la Ligue des États arabes y soient associés. En outre, on ne peut pas isoler Gaza, a ajouté le représentant qui a déclaré qu'il faut aider à rétablir l'unité palestinienne. La décision prise par un peuple palestinien uni sera plus durable, y compris pour Israël, a-t-il expliqué.

M. Churkin a également souligné que c'est grâce à la logique du dialogue que la date du 22 janvier 2014 a été retenue pour la prochaine Conférence sur la Syrie. C'est toujours cette logique du dialogue qui a permis de parvenir à un accord sur le nucléaire iranien. La Fédération de Russie salue les mesures prises par Israël concernant certains prisonniers palestiniens mais elle déplore la poursuite de la colonisation. Le statu quo est dangereux et encourage les extrémistes des deux parties, s'est alarmé le représentant qui a estimé que le règlement de la question palestinienne déterminera l'issue de tous les autres conflits y compris dans le nord de l'Afrique et dans de nombreuses régions du monde.

Les principes du droit international doivent être à la base des efforts internationaux, y compris en Syrie, a fait remarquer le représentant avant de se dire favorable aux solutions politiques et diplomatiques en Syrie sur la base de la Conférence de Genève de juin 2012.

M. RAJA REZA RAJA ZAIB SHAH (Malaisie) a appuyé l'engagement des leaders palestiniens en faveur des négociations directes, et ce, en dépit des provocations répétées d'Israël. Il a estimé que la communauté internationale ne doit pas s'attendre à ce que le peuple palestinien fasse davantage de concessions. Le représentant a appelé les « États Membres responsables » à se rendre compte de la nécessité urgente d'appliquer des politiques visant à « délégitimer » l'occupation israélienne, notamment dans le cadre des organisations régionales. M. Shah a dénoncé la « judaïsation » de Jérusalem-est, s'inquiétant plus particulièrement des excavations qui menacent les fondations de la mosquée Haram al-Charif, ainsi que de « l'agression systématique » des groupes extrémistes juifs à Al-Quds. Pour le représentant de la Malaisie, toutes les mesures administratives illégitimes adoptées par Israël pour imposer ses lois à Jérusalem-Est sont nulles et non avenues.

Tournant ensuite son attention sur la Syrie, M. Shah a noté l'annonce faite par le Secrétaire général que la Conférence de Genève se tiendra le 22 janvier 2014. Il s'est inquiété du nombre de victimes civiles du conflit et a appelé les parties à mettre un terme immédiatement à la violence et aux violations des droits de l'homme. Des mesures appropriées doivent également être prises d'urgence pour veiller à la distribution de l'aide. Le représentant a condamné le fait qu'Israël modifie la composition démographique et le statut juridique du Golan syrien. Il a dénoncé plus particulièrement l'exploitation des gisements de pétrole dans la partie sud du Golan syrien. M. Shah s'est inquiété des effets du conflit syrien en Turquie, au Liban et en Jordanie. Il a d'ailleurs appelé Israël à cesser immédiatement ses violations quasi quotidiennes de la souveraineté du Liban.

Explications de vote

Le représentant d'Israël a déclaré que ces projets de résolution n'ont d'autre but que de diaboliser Israël, nourrir le conflit et saper le processus de paix. Comme chaque année, Israël vote contre des textes obsolètes et scandaleux qui ne font qu'aggraver les gaspillages, a poursuivi le représentant, qui a affirmé que ces textes entraînent l'allocation d'importantes ressources, 6 millions de dollars, à des organes de l'ONU dont on se demande à quoi ils servent. Nous posons la question chaque année et nous ne recevons jamais de réponse, s'est-il impatienté. Il a affirmé que la résolution visant à proclamer l'Année internationale de solidarité avec les Palestiniens n'avait aucun fondement, ajoutant que cette initiative viole l'engagement des Palestiniens à éviter toute provocation à l'ONU. La seule solution pour la paix, a-t-il répété, passe par des négociations directes. Il a demandé aux délégations si elles entendaient maintenir l'Assemblée générale dans le rôle de chambre d'enregistrement des desideratas des Palestiniens ou agir de manière responsable et raisonnable.

Le représentant des États-Unis s'est dit préoccupé par le fait que l'Assemblée générale ait adopté 16 résolutions contre Israël alors qu'elle n'a adopté que 4 résolutions critiquant certains États Membres pour leurs violations des droits de l'homme. Les États-Unis sont déçus de la manière dont certains États veulent marginaliser Israël et les appellent à mettre fin à ces prises de position partiales. Le représentant a déploré l'adoption des résolutions qui veulent présager de l'issue des négociations sur le statut final et qui affaiblissent la crédibilité des Nations Unies. Il a particulièrement dénoncé la résolution sur le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, le Programme d'information sur la question de Palestine et la Division des droits des Palestiniens. Ces trois résolutions renouvellent les mandats et le financement d'organes qui sont systématiquement contre Israël, a-t-il accusé, devant des organes « qui doivent évaluer leur efficacité ». Les Palestiniens et les Israéliens doivent se focaliser sur les négociations, avec toutes les parties, y compris le Quatuor, a-t-il conclu.

Le représentant de Singapour a déclaré avoir voté en faveur du projet de résolution sur le Comité sachant que la mention faite d'une solution à deux États s'entend de la même manière que dans le premier paragraphe de la résolution relative au règlement pacifique de la question de Palestine qui dit l'urgence « de préserver les chances d'aboutir à l'existence de deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité, à l'intérieur de frontières reconnues fondées sur celles d'avant 1967 ».

Au nom de l'Union européenne, son homologue de la Lituanie a remercié la délégation palestinienne du résultat positif de certaines négociations dont parlent les projets de résolution. Il a souligné que pour l'Union européenne, quand on évoque le Gouvernement palestinien, ont veut dire en réalité « Autorité palestinienne ».

Le représentant de Chypre a redit l'engagement de son pays en faveur d'un règlement global, ajoutant que les pourparlers de paix sont la seule solution pour trouver une solution viable. Il a fait état de sa préoccupation face à toute mesure unilatérale et rappelé que le moratoire de neuf mois prévu pour les négociations devrait être respecté par toutes les parties concernées.

Au nom de l'Argentine et du Brésil, le représentant argentin a rappelé que la Charte de l'ONU interdit la menace de la force pour résoudre les conflits et les crises entre États. Il a aussi souligné l'importance de la reprise des négociations pour une solution définitive sur le Golan syrien selon le principe de « la terre contre la paix ».

Droits de réponse

Exerçant son droit de réponse, le représentant d'Israël s'est dit découragé de voir le représentant de la Syrie prendre le temps d'étudier les propos des anciens dirigeants israéliens, tout en oubliant de parler des 120 000 victimes du conflit syrien, des armes chimiques ou encore de la situation terrible qui prévaut dans le pays. Il a rejeté les accusations comme sans fondement. Il a ironisé sur le fait que le représentant de l'Iran ait apparemment du mal à dire « Israël ». Le plus grand obstacle à la sécurité internationale n'est ni Israël ni le conflit israélo-palestinien, mais bien l'Iran, a tranché le représentant en accusant ce dernier d'être le principal commanditaire du terrorisme dans le monde, et de soutenir le Hezbollah et le Hamas.

« Insensé », a commenté le représentant de la Syrie, devant une posture qui veut ignorer l'origine des deux points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale à savoir la question de Palestine et la situation au Moyen-Orient. Ces deux points font partie de l'histoire même de cette institution, a-t-il dit, et c'est cette histoire que le représentant d'Israël et son gouvernement ne veulent pas reconnaître. Le Gouvernement d'Israël agit en dehors de l'histoire, a accusé le représentant. Une histoire, a-t-il dit, qui montre que le Moyen-Orient est la terre de nos ancêtres depuis des centaines d'années alors que l'histoire d'Israël n'a commencé qu'il y a 60 ans. Les représentants d'Israël, a dit comprendre le représentant syrien, doivent savoir que leur situation est embarrassante et que leur politique est rejetée par la majorité des États Membres.

Sur les 100 000 victimes en Syrie, combien ont été tués par des milices soutenues par Israël? a demandé le représentant. Combien de militants terroristes sont actuellement soignés dans les hôpitaux d'Israël? Des militants, a ajouté le représentant, qui mettent même en danger la vie des membres de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD). Depuis quelques décennies déjà, Israël commet des massacres en Égypte, au Liban, en Syrie, en plus des assassinats politiques du Mossad dans les capitales occidentales, ces dernières années, a accusé le représentant. Par sa déclaration, a-t-il conclu, Israël tente de détourner l'attention de la poursuite de la colonisation. Israël vit dans une fiction de la force alors qu'il sera plus faible que le fil d'une toile d'araignée quand ses parrains lui retireront leur protection, a prévenu le représentant.

Le représentant de l'Iran a, à son tour, accusé Israël de vouloir détourner l'attention des crimes qu'il commet dans la région. Il a énuméré, de nouveau, les différentes pratiques palestiniennes, affirmant que le régime israélien intensifie ses crimes haineux contre le peuple palestinien avec un sentiment d'impunité. Il a demandé à la communauté internationale de prendre des mesures pour prévenir de nouveaux actes criminels dans les territoires

occupés. Les résolutions adoptées aujourd'hui, a estimé le représentant, constituent un message de soutien fort au peuple palestinien. Il a rappelé la proposition faite dès 1974 de créer une zone exempte d'armes nucléaires dans la région et a dénoncé le programme nucléaire israélien et la non-adhésion d'Israël aux règles internationales, comme les principaux dangers à la stabilité de la région. Il a reproché à Israël de rester à l'écart des traités interdisant les armes de destruction massive, y compris le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP).

Le représentant d'[Israël](#) a dénoncé « l'absurdité » des propos de l'Iran et a accusé le représentant de la Syrie de n'avoir aucune compassion pour son peuple et de réviser voire gommer l'histoire. Il a « remercié » l'Iran pour les leçons sur le respect des droits de l'homme alors que ce pays a écrit le manuel du terrorisme. Il a également dénoncé le traitement réservé aux femmes et aux minorités en Iran et prévenu que son pays n'acceptera jamais de leçons de la part du « pire pays qui soit ».

Parler des violations israéliennes, ce n'est pas donner des leçons, a rétorqué le représentant de la [Syrie](#) qui a souligné que ces faits sont documentés par l'ONU, cette ONU même qui est à l'origine de la création d'Israël. Apparemment, le représentant israélien a la mémoire trop courte, a-t-il lancé, avant de dénoncer l'intolérance d'Israël à l'égard des lieux de culte d'autres religions. Si Israël se préoccupe tant du « gaspillage des ressources » de l'ONU, qu'il mette un terme à l'occupation des territoires palestiniens, a conseillé le représentant.

Son homologue de l'[Iran](#) a dit qu'être critiqué par Israël n'est pas une si mauvaise chose, ce régime ayant été fondé, a-t-il affirmé, sur d'innombrables massacres et violations des droits de l'homme. Les allégations infondées d'Israël ne pourront jamais cacher sa longue liste de crimes contre l'humanité, a-t-il tranché, avant de souligner que parler de démocratie dans un territoire occupé n'est rien d'autre qu'une farce.

Déclarations

M. RIYAD H. MANSOUR, [Observateur de l'État de Palestine](#), a remercié les États qui ont parrainé les projets de résolution et ceux qui ont voté pour. Il s'est félicité de ce que le nombre des votes positifs ait augmenté de manière significative sur presque toutes les résolutions. La communauté internationale, sa sagesse et sa défense du droit international, constituent une source d'encouragement pour le peuple palestinien qui lutte pour ses droits inaliénables et recherche la réalisation de la solution pacifique à deux États. Si, comme certains l'ont affirmé, ces résolutions ne servent à rien, à quoi sert alors l'Assemblée générale? a-t-il rétorqué. Ces gens-là devraient expliquer à quoi servent les Nations Unies. Il a jugé insultant l'argument du représentant israélien selon lequel les délégations voteraient comme des moutons à l'Assemblée générale. Il a qualifié ce dernier « de mauvais perdant après une cuisante défaite ». On a accusé ces résolutions d'être partiales et de marginaliser Israël, mais, a-t-il dit, c'est surtout Israël qui se marginalise par son refus de se conformer aux résolutions des Nations Unies.

M. IHAB HAMED ([République arabe syrienne](#)) a remercié les pays qui ont coparrainé et voté la résolution sur le Golan syrien. La Syrie veut libérer le Golan syrien pour en finir avec l'occupation et la colonisation israéliennes, conformément au droit international.

Adoption de résolutions sur la question de Palestine et la situation au Moyen-Orient

Par la résolution sur le **Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien ([A/68/L.12](#))**, adopté par 110 voix pour, sept contre (Australie, Canada, États-Unis, Israël, Îles Marshall, Micronésie, Palaos) et 56 abstentions, l'Assemblée générale décide de proclamer 2014 « Année internationale de la solidarité avec le peuple palestinien ».

Aux termes de la résolution sur la **Division des droits des Palestiniens du Secrétariat ([A/68/L.13](#))**, adoptée par 108 voix pour, sept contre (Australie, Canada, États-Unis, Israël, Îles Marshall, Micronésie, Palaos) et 59 abstentions, l'Assemblée générale prie la Division de continuer à organiser tous les ans, à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, le 29 novembre, et sous la direction du Comité, une exposition sur les droits des Palestiniens ou une manifestation culturelle, en coopération avec la Mission permanente d'observation de l'État de Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Par la résolution sur le **programme d'information spécial sur la question de Palestine du Département de l'information du Secrétariat ([A/68/L.14](#))**, adoptée par 163 voix pour, sept contre (Australie, Canada, États-Unis, Israël, Îles Marshall, Micronésie, Palaos) et sept abstentions (Cameroun, Honduras, Papouasie Nouvelle Guinée, Paraguay, Soudan du sud, Togo et Tonga), l'Assemblée générale prie le Département de continuer à exécuter son programme d'information spécial pendant l'exercice biennal 2014-2015, avec la souplesse voulue pour tenir compte des événements qui pourraient avoir une incidence sur la question de Palestine. Elle le prie notamment de renforcer le programme annuel de formation de journalistes palestiniens de la presse écrite et audiovisuelle.

Aux termes de la résolution sur le **règlement pacifique de la question de Palestine (A/68/L.15)**, adoptée par 165 voix pour, six contre (Canada, États-Unis, Israël, Îles Marshall, Micronésie, Palaos) et six abstentions (Australie, Cameroun, Papouaise Nouvelle Guinée, Paraguay, Soudan du sud et Tonga), l'Assemblée se félicite de la reprise, le 29 juillet 2013, des négociations israélo-palestiniennes visant à régler toutes les questions essentielles relatives au statut définitif et à conclure un accord de paix final dans le délai de neuf mois qui a été convenu. Elle demande l'organisation en temps voulu d'une conférence internationale à Moscou en vue de promouvoir et d'accélérer le processus de paix.

Elle demande aux deux parties de donner effet aux accords qu'elles ont conclus et aux obligations qu'elles ont contractées, indépendamment du principe de réciprocité, afin de créer des conditions propices au progrès des négociations dans le délai de neuf mois convenu au moment de la reprise des dites négociations.

L'Assemblée demande aussi aux parties de s'employer par tous les moyens à mettre un terme à la détérioration de la situation, d'annuler toutes les mesures unilatérales et illégales prises sur le terrain depuis le 28 septembre 2000, de prendre toutes les mesures possibles pour créer des conditions favorables au succès des négociations et de s'abstenir de tout acte qui pourrait miner la confiance ou préjuger des questions relatives au statut final.

Elle souligne que les deux parties doivent notamment continuer de libérer des prisonniers et souligne également qu'il faut supprimer tous les postes de contrôle et lever les autres obstacles à la libre circulation des personnes et des biens dans tout le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, ainsi que respecter et préserver l'unité, la continuité et l'intégrité de l'ensemble du Territoire palestinien occupé. Il faut que cesse immédiatement et complètement, souligne l'Assemblée générale, tous les actes de violence, y compris les attaques militaires, les destructions et les actes de terrorisme.

L'Assemblée exige de nouveau l'arrêt complet de toutes les activités israéliennes d'implantation dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, ainsi que dans le Golan syrien occupé et demande qu'il soit mis fin à tous les actes de provocation, notamment de la part de colons israéliens, à Jérusalem-Est, en particulier sur les sites religieux et à proximité.

Aux termes de la résolution sur **Jérusalem (A/68/L.16)**, adoptée par 162 voix pour, six contre (**Canada, États-Unis, Israël, Îles Marshall, Micronésie, Palaos**) et huit abstentions (Australie, Cameroun, Panama, Papouasie Nouvelle Guinée, Paraguay, Soudan du sud, Togo et Tonga), l'Assemblée générale souligne que tout règlement global, juste et durable de la question de la ville de Jérusalem doit tenir compte des préoccupations légitimes des deux parties, palestinienne et israélienne, et comporter des dispositions assorties de garanties internationales qui assurent la liberté de culte et de conscience de ses habitants, et garantissent aux personnes de toutes religions et nationalités l'accès permanent, libre et sans entrave aux Lieux saints.

Elle souligne également que les parties doivent faire preuve de calme et de retenue et s'abstenir de tout acte de provocation, d'incitation à la violence et de tout propos incendiaire, surtout ceux qui pourraient heurter les sensibilités religieuses et culturelles, et se déclare vivement préoccupée, en particulier par la série de faits récemment survenus à Jérusalem-Est.

Par la résolution sur le **Golan syrien (A/68/L.17)**, adoptée par 112 voix pour six contre (**Canada, États-Unis, Israël, Îles Marshall, Micronésie, Palaos**) et 58 abstentions, l'Assemblée générale constate une fois de plus que le maintien de l'occupation du Golan syrien et son annexion de facto font obstacle à l'instauration d'une paix globale, juste et durable dans la région. Elle demande à Israël de reprendre les pourparlers sur la voie de négociations avec la République arabe syrienne et le Liban et de respecter les garanties et engagements précédemment souscrits. Elle exige une fois de plus qu'en application des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité Israël se retire de tout le Golan syrien occupé jusqu'à la ligne du 4 juin 1967.

* * * * *